

Quelles démarches dois-je réaliser Si je souhaite des informations sur le statut de travailleur handicapé

• A quoi sert une RQTH :

- **Déclarer son handicap à son employeur, c'est se donner toutes les chances de travailler dans de meilleures conditions car cela permet de faire bénéficier d'aménagements variés destinés à compenser les conséquences de son handicap.**
- **Déclarer une RQTH est une démarche personnelle.** L'employeur doit garder cette information confidentielle. Ainsi, tous les échanges que ce soit avec les référents handicaps ou l'assistante sociale du travail, sont soumis au secret professionnel.
- **Une RQTH permet des possibilités de financements :** pour adapter le poste de travail, financer une formation, des prothèses auditives, un logiciel de reconnaissance vocale, ou de grossissement de texte...

• Les référents handicaps peuvent répondre à vos questions ou vous orienter dans vos démarches de demandes de financements (par exemple : appareils auditifs, matériel spécifique...) :

- **Site de Perharidy :** Julie CALVEZ – Ergothérapeute, julie.calvez@ildys.org
- **Site de Ty Yann :** Sonia PRONOST – Infirmière coordinatrice Handiaccès29, sonia.pronost@ildys.org
- **Sites de Landivisiau et tous les autres sites :** Sandrine VELLY – Responsable de département RH, sandrine.vely@ildys.org / Blandine BRUNEEL – Responsable développement et vente de formation EP'SAT, blandise.bruneel@ildys.org

• L'assistante sociale du travail peut également vous aider dans vos démarches :

- Explication de la démarche de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (cadre, incidences, droits, ...),
- Montage de dossiers auprès de la MDPH,
- Soutien du salarié dans la complétude de son dossier.